



Lignes directrices du CCPA sur : la formation du personnel qui travaille avec des animaux en science



Canadian Council on Animal Care
Conseil canadien de protection des animaux

© Conseil canadien de protection des animaux, 2015

ISBN: 978-0-919087-60-6

190, rue O'Connor, bureau 800
Ottawa (Ontario)
K2P 2R3

<http://www.ccac.ca>

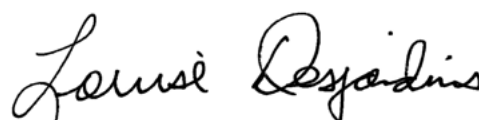
REMERCIEMENTS

Le présent document, intitulé *Les lignes directrices du CCPA sur : la formation du personnel qui travaille avec des animaux en science*, est une révision des *Lignes directrices du CCPA sur : la formation des utilisateurs d'animaux*. (1999). Il a été élaboré par les membres du personnel du Secrétariat du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA). Les commentaires reçus de 38 réviseurs provenant de 27 organismes canadiens différents des secteurs privé et public ainsi que des établissements collégiaux et universitaires ont été intégrés dans cette nouvelle version.

Nous remercions toutes les personnes qui ont fourni des commentaires. Nous tenons particulièrement à souligner les contributions des membres du comité des normes du CCPA pour leur très grande aide lors de la rédaction de ces nouvelles lignes directrices.



Docteur Mark Torchia
Président du conseil d'administration du CCPA



Docteure Louise Desjardins
Directrice générale, CCPA

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉFACE	1
SOMMAIRE DES PRINCIPES DIRECTEURS	2
2. GÉNÉRALITÉS	4
3. PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA FORMATION	5
4. RESPONSABILITÉS DES ÉTABLISSEMENTS	6
4.1 Ressources documentaires pour les programmes de formation.....	6
4.2 Accès à la formation	7
4.3 Évaluation et relevé des compétences.....	7
5. BESOINS EN MATIÈRE DE FORMATION	8
5.1 Utilisateurs d’animaux.....	8
5.2 Vétérinaires et membres du personnel de soin aux animaux.....	9
5.3 Personnel animalier	9
5.4 Étudiants.....	9
5.5 Autres personnes qui travaillent avec des animaux	10
6. RÉFÉRENCES	11
ANNEXE 1	
PLAN DE COURS RECOMMANDÉ POUR UN PROGRAMME DE	
FORMATION DESTINÉ AUX UTILISATEURS D’ANIMAUX	
DES ÉTABLISSEMENTS	12



la formation du personnel qui travaille avec des animaux en science

1 PRÉFACE

Le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) est l'organisme national de révision par les pairs chargé d'établir des normes et de veiller à l'application de celles-ci dans le domaine du soin et de l'utilisation éthique des animaux utilisés à des fins scientifiques. Le CCPA publie des lignes directrices sur le soin et l'utilisation des animaux en science en général, ainsi que d'autres sur des sujets d'intérêt actuels et émergents. Les *lignes directrices du CCPA sur : la formation du personnel qui travaille avec des animaux en science* est une révision des *Lignes directrices du CCPA sur : la formation des utilisateurs d'animaux dans les institutions* publiées en 1999.

Ce document constitue le fondement de la formation, de la supervision et de l'acquisition de la compétence des membres du personnel qui participent au soin et à l'utilisation des animaux en science. Il porte sur les principes généraux pour permettre aux établissements d'établir les exigences pertinentes applicables aux diverses catégories de personnel et de concevoir des programmes de formation adaptés aux besoins des utilisateurs d'animaux au sein de leurs installations et conformes aux exigences du CCPA.

S'entend par *membres du personnel qui travaillent avec des animaux en science* les utilisateurs d'animaux de même que les personnes qui participent au soin et à l'élevage des animaux utilisés en science. Pour les utilisateurs d'animaux, le document intitulé *Les lignes directrices du CCPA sur : la formation du personnel qui travaille avec des animaux en science* constitue le fondement du Programme national de formation institutionnelle des utilisateurs d'animaux (PNFIUA) du CCPA, qui comprend en outre le *Plan de cours recommandé pour un programme institutionnel de formation destiné aux utilisateurs d'animaux* et des ressources, comme le matériel de formation conçu par le CCPA pour les utilisateurs d'animaux, pour appuyer les établissements dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation. Le CCPA reconnaît que de nombreux établissements offrent déjà d'excellents programmes de formation. Les lignes directrices ne devraient en aucune façon porter atteinte à ces programmes; en fait, elles sont développées à partir de ces mêmes programmes et tirent parti de l'expérience des établissements qui les ont conçus.

SOMMAIRE DES PRINCIPES DIRECTEURS

2. GÉNÉRALITÉS

Principe directeur 1 :

Les membres du personnel qui travaillent avec des animaux en science doivent connaître les principes pour une science expérimentale éthique et les enjeux éthiques touchant l'utilisation des animaux dans ce cadre, notamment le principe des Trois R (c.-à-d. le remplacement, la réduction et le raffinement).

P. 4

3. PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

Principe directeur 2 :

Les établissements doivent s'efforcer de soutenir une culture organisationnelle en faveur du respect de la vie animale.

P. 5

4. RESPONSABILITÉS DES ÉTABLISSEMENTS

Principe directeur 3 :

Les établissements devraient veiller à ce que des ressources pertinentes soient disponibles pour soutenir un programme de formation complet et à jour.

Section 4.1 Ressources documentaires pour les programmes de formation, p. 6

Principe directeur 4 :

Les programmes de formation doivent être conçus conformément aux Trois R (c.-à-d. le remplacement, la réduction et le raffinement).

Section 4.1 Ressources documentaires pour les programmes de formation, p. 6

Principe directeur 5 :

Les membres du personnel qui travaillent avec des animaux doivent avoir régulièrement accès à de la formation pour s'assurer que tous possèdent les connaissances, les habiletés et la compétence nécessaires pour accomplir leurs tâches, et ce, avant le début des travaux faisant appel à l'utilisation des animaux.

Section 4.2 Accès à la formation, p. 7

Principe directeur 6 :

Les établissements sont responsables de fournir la preuve que tous les membres du personnel qui travaillent avec des animaux possèdent les connaissances et la compétence nécessaires pour accomplir leurs tâches.

Section 4.3 Évaluation et relevé des compétences, p. 7

5. BESOINS EN MATIÈRE DE FORMATION

Principe directeur 7 :

Tous les utilisateurs d'animaux doivent avoir les connaissances théoriques et les habiletés pratiques nécessaires pour accomplir leurs tâches en faisant preuve de compétence. Si l'acquisition d'habiletés pratiques est nécessaire, la formation devrait avoir lieu en fonction du moment où il est nécessaire de les mettre en pratique.

Section 5.1 Utilisateurs d'animaux, p. 8

2 GÉNÉRALITÉS

Principe directeur 1 :

Les membres du personnel qui travaillent avec des animaux en science doivent connaître les principes pour une science expérimentale éthique et les enjeux éthiques touchant l'utilisation des animaux dans ce cadre, notamment le principe des Trois R (c.-à-d. le remplacement, la réduction et le raffinement).

Tous les membres du personnel qui participent au soin et à l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et pour les essais doivent posséder les caractéristiques suivantes :

- comprendre les questions d'éthique liées à l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques au Canada ainsi que le principe des Trois R (remplacement, réduction et raffinement)
- connaître les principes de la science des animaux d'expérimentation en rapport avec leur domaine d'intervention (en laboratoire, sur le terrain ou dans le domaine agricole)
- avoir les connaissances, les habiletés et la compétence nécessaires pour toutes les procédures à effectuer, y compris la manipulation des animaux

Les Trois R sont également mis en œuvre dans le cadre de la science faisant appel à l'utilisation d'animaux au Canada. Ce concept a pour but d'inciter les personnes à utiliser les stratégies suivantes (voir http://www.ccac.ca/fr/_/normes/troisr pour de plus amples renseignements) :

- Remplacer : éviter ou remplacer l'utilisation des animaux autant que possible
- Réduire : diminuer le nombre d'animaux utilisés conformément à un bon plan d'expérimentation
- Raffiner : modifier les méthodes d'élevage ou les procédures expérimentales pour réduire au minimum la douleur et la détresse

3 PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

Principe directeur 2 :

Les établissements doivent s'efforcer de soutenir une culture organisationnelle en faveur du respect de la vie animale.

La finalité intrinsèque de toute formation du personnel est d'entretenir une orientation fondée sur la compassion et le respect pour les animaux utilisés en science tout en offrant l'occasion d'acquérir les connaissances (y compris une compréhension du principe des Trois R) et les habiletés nécessaires pour effectuer avec compétence les procédures requises.

La compétence est l'étendue des capacités pour accomplir une tâche précise liée au soin, à l'entretien ou à l'utilisation des animaux, tout en veillant à ce que le bien-être animal soit protégé autant que possible malgré les contraintes imposées par toute étude approuvée et faisant appel à l'utilisation d'animaux. L'intérêt porté à la compétence plutôt qu'à la formation admet qu'il peut y avoir divers moyens d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires, et met l'accent sur les résultats d'apprentissage.

Les établissements doivent établir un moyen d'évaluer la compétence des personnes avant de leur permettre d'effectuer toute procédure liée au soin ou à l'utilisation des animaux. Tout travail avec les animaux effectué avant une évaluation qui atteste la compétence pour réaliser les tâches et les procédures pertinentes devrait être mené sous étroite supervision. Cette supervision devrait avoir pour but de renforcer la compréhension et de s'assurer que les tâches et les procédures sont effectuées conformément aux normes. La durée de la supervision nécessaire pour l'acquisition de la compétence varie en fonction de la fréquence d'exécution de la tâche et de sa complexité ainsi que la capacité des personnes.

Les programmes de formation devraient favoriser l'acquisition de connaissances, d'habiletés et de la compétence pertinentes aux tâches à entreprendre. De tels programmes devraient viser à assurer la disponibilité de la formation théorique et pratique et prendre en compte qu'une approche souple est requise pour répondre aux exigences en matière de formation et aux divers besoins des personnes tout en tenant compte de leur niveau d'expérience.

Le maintien de normes élevées de soin et d'utilisation des animaux en science exige la présence de formateurs et de superviseurs qualifiés. Les établissements devraient donc s'assurer que cette responsabilité est attribuée à des personnes compétentes.

RESPONSABILITÉS **4** ÉTABLISSEMENTS

Les établissements devraient établir et mettre en œuvre des politiques pour définir un programme de soin aux animaux qui répond aux besoins de l'établissement dans le domaine du maintien de normes éthiques en science expérimentale. Cela comprend fournir un accès à des ressources didactiques pertinentes aux personnes qui travaillent avec des animaux pour permettre de s'assurer de leur compétence. La responsabilité de veiller à une supervision et à une formation adéquates de toutes les personnes qui travaillent avec des animaux devrait être partagée par les établissements, les comités de protection des animaux (CPA), les vétérinaires, les chercheurs principaux et les superviseurs. Les animaux peuvent éprouver une douleur ou une détresse plus intense lorsqu'ils sont utilisés pour des procédures expérimentales effectuées par des personnes inexpérimentées n'ayant pas les connaissances, les habiletés et la compétence nécessaires. Les établissements devraient donc s'assurer que le personnel travaillant avec des animaux a accès à des ressources adéquates pour la formation et doivent veiller à ce que les personnes n'ayant pas la compétence requise quant à la procédure ou à l'espèce animale en question soient convenablement supervisées.

4.1 Ressources documentaires pour les programmes de formation

Principe directeur 3 :

Les établissements devraient veiller à ce que des ressources pertinentes soient disponibles pour soutenir programme de formation complet et à jour.

Il existe une panoplie de ressources disponibles pour la formation. Les établissements peuvent ainsi choisir parmi les options suivantes :

- concevoir leur propre matériel de formation en fonction des besoins des personnes qui travaillent avec des animaux ainsi que des tâches et des procédures effectuées au sein de leur établissement
- utiliser, en partie ou en totalité, le matériel de formation conçu par d'autres établissements ou organisations (p. ex. Association canadienne pour la science des animaux de laboratoire) ou celui conçu par le CCPA

De plus, un établissement peut choisir de reconnaître la formation du personnel d'un autre établissement qui détient un certificat du CCPA.

Principe directeur 4 :

Les programmes de formation doivent être conçus de manière à être conformes aux Trois R (c.-à-d. le remplacement, la réduction et le raffinement).

Pour le volet pratique d'un programme de formation, les concepteurs de cours devraient consulter la section « Enseignement » du microsite du CCPA sur les Trois R (<http://3rs.ccac.ca/fr/enseignement-et-formation/ef-enseignement/>) pour obtenir des informations utiles sur l'intégration des solutions des Trois R dans les pratiques didactiques.

4.2 Accès à la formation

Principe directeur 5 :

Les membres du personnel qui travaillent avec des animaux doivent avoir régulièrement accès à de la formation pour s'assurer que tous possèdent les connaissances, les habiletés et la compétence nécessaires pour accomplir leurs tâches, et ce, avant le début des travaux faisant appel à l'utilisation des animaux.

Chaque établissement devrait évaluer la demande en formation et déterminer à quelle fréquence offrir les cours de formation pour ne pas retarder indûment les projets faisant appel à l'utilisation d'animaux. Il est recommandé que les personnes ayant participé au programme de formation assistent à des séances de formation supplémentaires selon les changements apportés à leurs activités ou à leurs fonctions ou lors de l'entrée en vigueur de nouvelles exigences ou de lignes directrices pertinentes.

Les personnes responsables de la formation au sein d'un établissement devraient périodiquement examiner et mettre à jour le programme de formation des utilisateurs d'animaux et veiller à offrir au besoin un recyclage aux employés. Le CPA devrait être tenu informé de tout changement apporté au programme de formation.

Le fait d'offrir des possibilités de formation continue aux membres du personnel qui travaillent avec des animaux facilite la mise en œuvre de nouvelles procédures et des Trois R par les établissements ainsi que leur positionnement quant aux opinions de la société (FELASA, 2010). En plus d'être avantageuse pour les activités de recherche scientifique et les animaux utilisés pour ces activités, la ferme volonté de dispenser de la formation continue donne au public l'assurance d'une attention soutenue accordée à l'amélioration des normes de soin aux animaux et l'assurance que les personnes responsables du soin aux animaux ont reçu une formation adéquate incluant des connaissances et des habiletés de pointe (FELASA, 2010).

4.3 Évaluation et relevé des compétences

Principe directeur 6 :

Les établissements sont responsables de fournir la preuve que tous les membres du personnel qui travaillent avec des animaux possèdent les connaissances et la compétence nécessaires pour accomplir leurs tâches.

Les établissements, en collaboration avec les personnes chargées de la formation pratique et des CPA des établissements, assument la responsabilité d'établir les exigences pratiques en matière de formation des membres du personnel qui travaillent avec des animaux et d'évaluer la compétence de ces derniers.

Tous les membres du personnel qui prévoient entreprendre ou qui entreprennent un projet faisant appel à l'utilisation d'animaux doivent posséder les connaissances et les habiletés nécessaires pour assumer leurs fonctions avant la mise en œuvre du protocole et leurs coordonnées doivent être consignées dans les documents pertinents au projet. À cette fin, les établissements devraient établir des références pour l'évaluation de la compétence et conserver des registres de formation.

BESOINS EN MATIÈRE DE FORMATION

5

5.1 Utilisateurs d'animaux

Aux fins des lignes directrices du CCPA, le terme *utilisateur d'animaux* est utilisé au sens large de façon à englober les membres du personnel qui comptent utiliser des animaux dans le cadre de projets liés à des activités de recherche, d'enseignement, d'essais réglementaires ou de production (d'animaux ou de produits biologiques à des fins scientifiques) ou qui participent aux activités de reproduction dans un tel cadre. Sont compris ici les chercheurs, les titulaires d'une bourse de recherche postdoctorale, le personnel de recherche, les étudiants des cycles supérieurs, les enseignants et les directeurs d'étude, de même que les étudiants de premier cycle, les vétérinaires et les techniciens en soins aux animaux qui participent à des projets de recherche faisant appel à l'utilisation des animaux.

Principe directeur 7 :

Tous les utilisateurs d'animaux doivent avoir les connaissances théoriques et les habiletés pratiques nécessaires pour accomplir leurs tâches en faisant preuve de compétence. Si l'acquisition d'habiletés pratiques est nécessaire, la formation devrait avoir lieu en fonction du moment où il est nécessaire de les mettre en pratique.

Les éléments théoriques de référence d'un programme de formation destiné aux utilisateurs d'animaux devraient inclure : un tronc commun (c.-à-d. les sujets comme l'éthique, les stratégies des Trois R, les lignes directrices, la santé et la sécurité au travail) pertinent pour les membres du personnel qui participent à l'utilisation des animaux en science ainsi que d'autres sujets qui visent les besoins des utilisateurs d'animaux. Pour des suggestions de sujet et des ressources, consultez le *Plan de cours recommandé pour un programme de formation destiné aux utilisateurs d'animaux des établissements* présenté par le CCPA (annexe 1).

Une formation pratique pertinente à l'espèce animale utilisée et aux procédures effectuées doit être disponible pour les personnes en contact direct avec les animaux. Cette formation est particulièrement efficace lorsqu'elle est reçue juste avant l'exécution des procédures expérimentales. Il se peut qu'une formation pratique ne soit pas nécessaire pour les membres du personnel qui ne participe pas directement aux procédures expérimentales (p. ex. les responsables de projet), mais ces derniers devraient avoir une compréhension des principaux sujets.

L'évaluation des connaissances des utilisateurs d'animaux peut être réalisée par l'entremise d'examen théoriques, au même titre que les jeux-questionnaires qui accompagnent le matériel de formation conçu par le CCPA, ou par d'autres moyens approuvés par l'établissement. Pour l'évaluation des habiletés, seule une démonstration de celles-ci par l'utilisateur d'animaux permet à la personne ayant l'expertise adéquate – désignée par l'établissement – de juger si le niveau atteint est approprié.

5.2 Vétérinaires et membres du personnel de soin aux animaux

Les vétérinaires et les membres du personnel de soin aux animaux fournissent des services cliniques et des soins aux animaux en dehors ou en sus de projets liés à la recherche, aux essais ou à l'enseignement.

Bien que la responsabilité du soin aux animaux appartienne aux professionnels de la santé animale dont le premier objectif est la santé et le bien-être des animaux pour une science de grande qualité (CCPA, 2008), le CPA peut, dans certains cas, autoriser les membres d'une équipe de recherche ou d'essais à effectuer des tâches liées au soin aux animaux. Dans ces cas, les membres du personnel qui réalisent les travaux de recherche ou les essais doivent avoir la compétence requise pour ces tâches et leur travail doit être supervisé par des professionnels de la santé animale.

Les exigences en matière de formation continue pour les vétérinaires et les membres du personnel de soin aux animaux sont décrites dans la section 7.2, « Qualifications et formation continue pour le vétérinaire et le personnel » de la *Politique du CCPA pour les cadres responsables des programmes de soin et d'utilisation des animaux* (CCPA, 2008).

Tous les vétérinaires doivent bénéficier de formation continue pertinente à leur travail, et d'occasions de mieux comprendre la recherche, l'enseignement, les tests ou la production réalisés dans leur établissement.

La source principale de certification, de formation continue et de formation dans le domaine de la science des animaux d'expérimentation pour le personnel technique au Canada est l'Association canadienne pour la science des animaux de laboratoire (ACSAL). Il existe également des associations provinciales qui fournissent de la formation continue (par ex., l'Association des techniciens en santé animale du Québec), de même que des possibilités aux États-Unis, par exemple par l'intermédiaire de l'American Association for Laboratory Animal Science (AALAS) [association américaine pour la science des animaux de laboratoire]. Lorsque des techniciens travaillent avec des animaux autres que des animaux de laboratoire (p. ex., animaux de ferme, poissons, animaux sauvages), il faut faire bon usage de stages dans des établissements ayant l'expertise nécessaire et de cours offerts par des institutions spécialisées.

Pour de plus amples renseignements sur la formation continue offerte aux vétérinaires et aux membres du personnel de soin aux animaux, consulter les articles de Turner et coll. (2009) et de Colby et coll. (2007).

5.3 Personnel animalier

Les membres du personnel animalier dont le travail consiste principalement à répondre aux besoins quotidiens en matière d'hébergement et d'alimentation doivent être compétents pour effectuer les tâches correspondant aux animaux utilisés ou à l'équipement avec lequel ils travaillent. Tant que leur compétence n'a pas été évaluée et reconnue, ces personnes devraient être supervisées. Au besoin, une formation devrait leur être fournie. De plus, des possibilités d'apprentissage devraient être offertes aux membres du personnel animalier.

5.4 Étudiants

Les étudiants de premier cycle qui participent à des procédures faisant appel à l'utilisation des animaux (y compris la manipulation des animaux) sont considérés comme des utilisateurs. Ceux qui ne participent pas directement à de telles procédures doivent, pour leur part, être supervisés par une personne possédant les connaissances, les habiletés et la compétence nécessaires lorsqu'ils prennent part à des activités faisant appel à l'utilisation d'animaux. Bien que les étudiants puissent tirer profit des programmes de formation pour les utilisateurs d'animaux conçus par les établissements, l'obligation de suivre un tel programme devrait être laissée à la discrétion de l'établissement. Ces étudiants devraient au moins être informés des principes éthiques pertinents.

5.5 Autres personnes qui travaillent avec des animaux

Il est fréquent que des personnes, notamment des visiteurs et des étudiants qui participent à des projets à court terme, passent peu de temps dans un établissement. Tant que ces personnes ne possèdent pas les connaissances, les habiletés et la compétence nécessaires, la supervision doit être plus étroite.

RÉFÉRENCES

Colby L.A., Turner P.V. et Vasbinder M.A. (2007) Training strategies for laboratory animal veterinarians: challenges and opportunities. *ILAR Journal* 48(2):143-155.

Conseil canadien de protection des animaux – CCPA (2008) *Politique du CCPA pour les cadres responsables des programmes de soin et d'utilisation des animaux*. Ottawa ON : CCPA, http://www.ccac.ca/Documents/Normes/Politiques/Les_cadres_responsables.pdf.

Federation of European Laboratory Animal Science Associations – FELASA (2010) *Guidelines for Continuing Education for Persons Involved in Animal Experiments – Recommendations of a FELASA Working Group*, http://www.felasa.eu/media/uploads/Guidelines%20for%20Continuing%20Education%20of%20Animal%20Technologists_%20final.pdf.

Turner P.V., Baar M. et Olfert E.D. (2009) Laboratory animal medicine – needs and opportunities for Canadian veterinarians. *Canadian Veterinary Journal* 50(3):257-260.

ANNEXE 1

PLAN DE COURS RECOMMANDÉ POUR UN PROGRAMME DE FORMATION DESTINÉ AUX UTILISATEURS D'ANIMAUX DES ÉTABLISSEMENTS

Le plan de cours indique les éléments théoriques de référence qui devraient être intégrés aux programmes de formation pour permettre aux utilisateurs d'animaux d'acquérir les compétences nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Le programme est divisé en volets du savoir, avec un tronc commun pour les principaux sujets pertinents à la formation de tous les utilisateurs d'animaux (qu'ils soient ou non participants directs de l'utilisation d'animaux) et d'autres volets spécialisés composés de modules pertinents pour les personnes qui travaillent avec certains animaux ou dans des contextes particuliers. Les établissements devraient veiller à proposer aux divers groupes d'utilisateurs d'animaux des programmes de formation adaptés à leurs besoins.

Des liens vers du matériel de formation pertinent créé par le CCPA sont fournis pour chaque sujet.

1. Principaux sujets

<p>ÉTHIQUE DE L'UTILISATION DES ANIMAUX EN SCIENCE</p> <p>http://www.ccac.ca/fr_formation/pnfiua/tronc-commun/vtc-ethique</p>	<p>Thèmes généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • notions fondamentales d'éthique • concept de responsabilité morale <p>Thème lié à l'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluation du mérite pédagogique <p>Thèmes liés à la recherche et aux essais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluation du mérite scientifique • contexte sociohistorique du débat sur l'expérimentation animale • niveaux du questionnement éthique sur l'expérimentation animale
<p>TROIS R</p> <p>http://www.ccac.ca/fr_formation/pnfiua/tronc-commun/vtc-3rs</p>	<p>Thèmes généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • principe des Trois R • utilisation de stratégies des Trois R en recherche, en enseignement et pour les essais • euthanasie et notion des points limites • planification de la mise en œuvre des Trois R; repérage de ressources documentaires sur les Trois R

	<p>Thèmes liés à la recherche et aux essais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • concepts généraux importants pour mettre en œuvre la réduction de l’utilisation des animaux dans les plans d’expérimentation • bonnes pratiques d’établissement de rapports de recherche pour les publications, notamment en matière d’utilisation et de soin des animaux
<p>LIGNES DIRECTRICES, LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION</p> <p>http://www.ccac.ca/fr_formation/pnfiua/tronc-commun/vtc-lignes-directrices</p>	<ul style="list-style-type: none"> • rôle et responsabilités du Conseil canadien de protection des animaux <ul style="list-style-type: none"> • système de révision par les pairs • lignes directrices et politiques • outils pédagogiques • Programme des évaluations et de la certification • rôle des comités de protection des animaux des établissements en matière de surveillance de l’utilisation d’animaux et du maintien des normes <ul style="list-style-type: none"> • examen de protocoles • procédures normalisées de fonctionnement • suivi post-approbation • formulaires de suivi • responsabilités des utilisateurs d’animaux • réglementation fédérale, provinciale ou territoriale liée à l’utilisation d’animaux à des fins scientifiques <ul style="list-style-type: none"> • drogues contrôlées • normes de confinement • biosécurité • autres intérêts qui influent sur le soin et l’utilisation des animaux en science
<p>SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL</p> <p>http://www.ccac.ca/fr_formation/pnfiua/tronc-commun/vtc-sante-travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> • réactions des espèces animales les plus employées lorsqu’une procédure est douloureuse ou lorsque l’animal se sent menacé • aspects des techniques sécuritaires de manipulation et de leur exécution • procédures de signalement des blessures causées par les animaux • zoonoses • bonnes procédures d’élimination des déchets

	<ul style="list-style-type: none">• niveaux de prévention des risques biologiques et les méthodes connexes• sources d'allergies aux animaux et procédures de réduction de l'exposition aux allergènes d'origine animale
--	--

Le matériel de formation conçu par le CCPA portant sur ces principaux sujets est disponible à l'adresse http://www.ccac.ca/fr/_/formation/pnfiua/tronc-commun.

2. Volets du savoir

En plus des principaux sujets du tronc commun, des modules sur d'autres sujets devraient être conçus pour répondre aux besoins particuliers de formation. Il peut être utile de regrouper ces autres sujets en volets du savoir ayant pour thème des espèces animales et des systèmes d'hébergement. Parmi ces volets éventuels, notons :

- **animaux hébergés dans des vivariums** (c.-à-d. les rongeurs, les oiseaux, les primates non humains, les amphibiens, les reptiles et les lapins)
- **animaux de ferme** (c.-à-d. les bovins de boucherie, les bovins laitiers, les moutons, les chèvres, les porcs, la volaille, les chevaux et les espèces sauvages d'élevage)
- **poissons** (à l'état sauvage ou en captivité)
- **animaux sauvages** (les amphibiens, les reptiles, les chauves-souris, les oiseaux, les petits mammifères, les grands carnivores, les ongulés et les mammifères marins à l'état sauvage)
- **animaux modifiés par génie génétique**

Pour aider les établissements à concevoir des programmes de formation adaptés à leurs besoins, des suggestions de thèmes à traiter dans les volets du savoir ci-dessus sont présentés dans les pages qui suivent. D'autres volets du savoir sont également importants pour les établissements où des travaux faisant appel à l'utilisation d'autres types d'animaux sont menés.

Les ressources suivantes sont offertes par le CCPA afin d'appuyer les programmes de formation pour divers volets du savoir.

- Animaux hébergés dans des vivariums (http://www.ccac.ca/fr/_/formation/pnfiua/animaux-vivariums)
- Animaux de ferme (http://www.ccac.ca/fr/_/formation/pnfiua/animaux-ferme)
- Poissons (http://www.ccac.ca/fr/_/formation/pnfiua/poissons)
- Animaux sauvages (http://www.ccac.ca/fr/_/formation/pnfiua/faune)
- Animaux de ferme modifiés par génie génétique (http://www.ccac.ca/fr/_/formation/pnfiua/animaux-ferme/af-soins-genetique)
- Microsite sur les Trois R (<http://3rs.ccac.ca/>)

Animaux hébergés dans des vivariums

Généralités

- politiques et règlements gouvernementaux pertinents
- considérations relatives au bien-être
- contrôle de la variation dans les études faisant appel à l'utilisation d'animaux
- méthodes de calcul de la taille de l'échantillon : analyse de puissance, méthode de l'équation des ressources

Installations

- caractéristiques générales des installations pour animaux
- gestion des installations – membres du personnel et leurs rôles
- sécurité et biosécurité
- paramètres physiques et environnementaux
- facteurs pouvant influencer sur la recherche
- problèmes courants et moyens de les résoudre
- installations spécialisées
- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique

Acquisition des animaux

- acquisition
- transport
- acclimatation
- quarantaine
- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique

Élevage

- procédures normalisées de fonctionnement (PNF)
- identification, tenue de registres et documentation
- gestion de l'hébergement (notamment la densité animale)
- nourriture, eau et litière
- enrichissement du milieu
- santé et prévention des maladies
- contact humain, manipulation et contention
- pratiques courantes et traumatiques liées à l'élevage
- reconnaissance et suivi des signes de douleur ou de détresse

- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique
- gestion et soin en reproduction animale

Procédures

- analgésie et anesthésie
- chirurgie
- points particuliers à prendre en considération en matière de bien-être
- points limites
- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique

Euthanasie et élimination des cadavres d'animaux

- euthanasie (dans le cadre du protocole et dans des situations d'urgence)
- élimination des cadavres d'animaux
- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique

Préoccupations concernant la sécurité des personnes

- biorisques
- santé et sécurité au travail

Animaux de ferme

Généralités

- politiques et règlements gouvernementaux pertinents
- considérations relatives au bien-être
- contrôle de la variation dans les études faisant appel à l'utilisation d'animaux
- méthodes de calcul de la taille de l'échantillon : analyse de puissance, méthode de l'équation des ressources

Installations

- caractéristiques générales des installations pour animaux
- gestion des installations – membres du personnel et leurs rôles
- sécurité et biosécurité
- paramètres physiques et environnementaux
- facteurs pouvant influencer sur la recherche
- problèmes courants et moyens de les résoudre
- installations spécialisées
- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique

Acquisition des animaux

- acquisition
- transport
- acclimatation
- quarantaine
- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique

Élevage

- procédures normalisées de fonctionnement (PNF)
- identification, tenue de registres et documentation
- gestion de l'hébergement (notamment la densité animale)
- nourriture, eau et litière
- enrichissement du milieu
- santé et prévention des maladies
- contact humain, manipulation et contention
- pratiques courantes et traumatiques liées à l'élevage
- reconnaissance et suivi des signes de douleur ou de détresse
- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique
- gestion et soin en reproduction animale

Procédures

- analgésie et anesthésie
- chirurgie
- points particuliers à prendre en considération en matière de bien-être
- points limites
- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique

Euthanasie et élimination des cadavres d'animaux

- euthanasie (dans le cadre du protocole et dans des situations d'urgence)
- élimination des cadavres d'animaux
- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique

Préoccupations concernant la sécurité des personnes

- biorisques
- santé et sécurité au travail

Poissons

Généralités

- politiques et règlements gouvernementaux pertinents
- considérations relatives au bien-être
- contrôle de la variation dans les études faisant appel à l'utilisation d'animaux
- méthodes de calcul de la taille de l'échantillon : analyse de puissance, méthode de l'équation des ressources

Installations

- caractéristiques générales des installations pour animaux
- gestion des installations – membres du personnel et leurs rôles
- sécurité et biosécurité
- paramètres physiques et environnementaux
- facteurs pouvant influencer sur la recherche
- problèmes courants et moyens de les résoudre
- installations spécialisées
- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique

Acquisition des animaux

- acquisition
- capture
- transport
- acclimatation
- quarantaine
- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique

Élevage

- procédures normalisées de fonctionnement (PNF)
- identification, tenue de registres et documentation
- gestion de l'hébergement (notamment la densité animale)
- nourriture
- enrichissement du milieu
- santé et prévention des maladies
- manipulation et contention
- pratiques courantes et traumatiques liées à l'élevage

- reconnaissance et suivi des signes de douleur ou de détresse
- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique
- gestion et soin en reproduction animale

Procédures

- analgésie et anesthésie
- chirurgie
- points particuliers à prendre en considération en matière de bien-être
- points limites
- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique

Euthanasie et élimination des cadavres d'animaux

- euthanasie (dans le cadre du protocole et dans des situations d'urgence)
- élimination des cadavres d'animaux
- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique

Préoccupations concernant la sécurité des personnes

- biorisques
- santé et sécurité au travail

Animaux sauvages

Généralités

- politiques et règlements gouvernementaux pertinents
- considérations relatives au bien-être
- contrôle de la variation dans les études faisant appel à l'utilisation d'animaux
- méthodes de calcul de la taille de l'échantillon : analyse de puissance, méthode de l'équation des ressources
- préoccupations du public
- déclaration d'utilisation d'animaux

Milieu naturel

- facteurs pouvant influencer sur la recherche (p. ex. santé des animaux, transmission des maladies)
- défis courants liés aux études sur le terrain (p. ex. des accidents météorologiques)
- incidences possibles sur les populations ou les écosystèmes

Capture

- capture

- transport

Élevage (si des animaux sont gardés)

- procédures normalisées de fonctionnement (PNF)
- identification, tenue de registres et documentation
- nourriture, eau et litière
- contact humain, manipulation et contention
- reconnaissance et suivi des signes de douleur ou de détresse

Procédures

- analgésie et anesthésie
- chirurgie
- points particuliers à prendre en considération en matière de bien-être
- points limites

Euthanasie et élimination des cadavres d'animaux

- euthanasie (dans le cadre du protocole et dans des situations d'urgence)
- élimination des cadavres d'animaux

Préoccupations concernant la sécurité des personnes

- biorisques
- santé et sécurité au travail

Animaux modifiés par génie génétique

Généralités

- politiques et règlements gouvernementaux pertinents
- considérations relatives au bien-être
- contrôle de la variation dans les études faisant appel à l'utilisation d'animaux
- méthodes de calcul de la taille de l'échantillon : analyse de puissance, méthode de l'équation des ressources

Installations

- autres points à examiner pour les animaux modifiés par génie génétique

Production d'une nouvelle lignée

- planification et préparation
- stratégies des Trois R

Évaluation du bien-être

- procédures normalisées de fonctionnement (PNF)
- documentation
- stratégies d'atténuation
- surveillance

Acquisition d'une lignée animale existante

- acquisition
- transport

Élevage

- identification des animaux et tenue de registre
- gestion des colonies et des stocks de géniteurs
- archivage
- biosécurité

Procédures

- génotypage et phénotypage
- procédures expérimentales

Euthanasie et élimination des cadavres d'animaux

- euthanasie
- élimination des cadavres d'animaux